

## ANNEXE

### PROGRAMME D'ACTIVITES ACTUALISE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DE LA VEGETATION MARINE EN MER MEDITERRANEE

Tel qu'adopté par la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Novembre 2005)

Actions prévues	Activités pour la mise en œuvre du Plan d'action	Echéance	Observations
<b>1- Ratification du nouveau Protocole ASP</b>	Ratification par les Parties qui ne l'ont pas encore fait	Dans les meilleurs délais	Processus engagé depuis 2000
<b>2- Symposium méditerranéen</b>	Organiser un symposium tous les 2 ou 3 ans	A partir de 2006	Processus engagé depuis 2000
<b>3- Lignes directrices pour les études d'impacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inciter les pays à mettre en place des procédures d'étude d'impact sur l'environnement et, aider ceux qui en ont, à y intégrer ces lignes directrices</li> <li>✓ Réviser régulièrement des lignes directrices, en fonction de toutes nouvelles données</li> </ul>	<p>Dès que possible</p> <p>Tous les deux ans, à partir de 2006</p>	
<b>4- Base de données méditerranéenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rendre accessible la Base de données existante</li> <li>✓ Assurer sa mise à jour régulière en coordinations avec les différents partenaires</li> <li>✓ Mettre en place des systèmes de collecte et d'échange des données entre les partenaires</li> </ul>	<p>Dès maintenant</p> <p>Dès que possible</p> <p>A partir de 2006</p>	
<b>5- Répertoire des spécialistes, des laboratoires et des organisations concernés par la végétation marine en Méditerranée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Compléter et réviser le répertoire des spécialistes et des laboratoires, des institutions et des organisations concernés</li> <li>✓ Enrichir le répertoire par les références et les domaines de compétence des spécialistes</li> </ul>	<p>Tous les 2 ans, à partir de 2006</p> <p>2006</p>	
<b>6- Lancement des procédures pour la protection légale au niveau national des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inciter les pays à se doter de mesures de protection légales</li> <li>✓ Aider les pays, qui disposent de protections légales, à les rendre opérationnelles et efficaces</li> </ul>	Dans les meilleurs délais possibles	Processus engagé
<b>7- Elaboration des plans nationaux pour la conservation de la végétation marine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inciter les pays, qui ne l'ont pas fait, à développer des plans d'actions à court, moyen et long terme en fonction des priorités nationales et régionales</li> <li>✓ Assister les pays dans la mise en œuvre des plans d'actions</li> </ul>	<p>Dans les meilleurs délais possibles</p> <p>A partir de 2006</p>	Processus engagé
<b>8- Inventaire des herbiers et des formations végétales marines pouvant être considérées comme monuments naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Collecter et rendre disponible, sur le site web du CAR/ASP, les données existantes</li> <li>✓ Multiplier les sessions de formation sur l'utilisation du FSD</li> <li>✓ Harmoniser le FSD avec les systèmes d'inventaire pertinents</li> </ul>	<p>2006</p> <p>Annuelle</p> <p>Dans les meilleurs délais possibles</p>	<p>Processus engagé (Natura 2000 ou autres programmes)</p> <p>Action en cours</p>
<b>9- Elaboration de plans de gestion pour les aires protégées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la protection de la végétation marine à travers la création d'un réseau représentatif d'aires marines protégées</li> </ul>		
<b>10- Inventaire préliminaire des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etablir un programme pour la réalisation des inventaires nationaux sur les espèces de macrophytes, avec une planification étalée en fonction des priorités des régions</li> <li>✓ Mettre en œuvre le projet d'initiative pour le développement de la taxonomie de la flore méditerranéenne</li> </ul>	<p>A partir de 2006</p> <p>A partir de 2006</p>	Processus engagé
<b>11- Mise en place des réseaux de surveillance de la végétation marine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etablir un programme de mise en place de réseaux de surveillance de la végétation marine à l'échelle nationale et régionale</li> <li>✓ Aider les pays à identifier et mettre en œuvre les outils à même de permettre une surveillance efficace de la végétation marine</li> <li>✓ Mettre en place et/ou étendre les réseaux de surveillance en Méditerranée</li> </ul>	<p>2006</p> <p>A partir de 2007</p> <p>A partir de 2008</p>	<p>Formation et assistance</p> <p>Processus engagé</p>
<b>12- Cartographie des herbiers et autre formations végétales significatives pour le milieu marin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etablir un programme de cartographie des sites remarquables</li> <li>✓ Aider les pays à mettre en œuvre les outils à même de permettre une cartographie adaptée de la végétation marine</li> <li>✓ Harmoniser les données cartographiques et faciliter leur accessibilité aux niveaux national et régional</li> </ul>	<p>A partir de 2006</p> <p>2006-2008</p> <p>Dès que possible</p>	<p>Processus engagé</p> <p>Formation et assistance</p>